



# Montgolfière France Records

Arnaud Deramecourt

Siège Social Administratif: 40, route de Labège 31 450 Baziège - France

tél./fax./rép. 05.61.81.04.57, mobile 06.70.87.60.24

<http://aerostation.free.fr/mfr>      [arnaud.deramecourt@polytechnique.org](mailto:arnaud.deramecourt@polytechnique.org)

le 26/11/2002

à GSAC

Centre GSAC Toulouse  
109 av Lespinet  
31400 TOULOUSE  
tél. 05 61 14 62 00  
fax. 05 61 55 50 39

Centre administratif France  
41, chemin des Peupliers  
BP 100  
69 573 Dardilly Cedex

Objet : demande de réduction de facture pour visite de classification CNRA

Réf. : facture n°00751/2002TLS1

courrier du 02/09/2002 de J Champain, réf TLSO/02-1028/JC

Madame, Monsieur,

Je reviens de nouveau vers vous pour le montant de la facture concernant la classification CNRA du ballon F-PCSB (facture n°00751/2002TLS1).

Suite à votre courrier du 02/09/2002 en réponse à ma demande de réduction de facture du 26/08/02, je souhaite revenir sur le fait que vous appliquiez de manière forfaitaire un tarif correspondant à trois visites. Je vous avais initialement demandé d'appliquer une réduction portant le tarif à une seule visite, vu les conditions particulièrement facilitées dans lesquelles se déroule la visite de classification d'un ballon. Vous me répondez que cela n'est pas prévu par le fascicule en vigueur.

Cependant, la colonne de droite du tableau de l'annexe "Tarification aviation générale" (RP-71-10 pA8/1) prévoit déjà que les visites de classification d'aérostats soient considérées comme plus simples et plus rapides que les visites de classification d'autres aéronefs. En effet, il est précisé que la facturation s'appliquant est "facturation au temps passé ou délivrance autorisation de vol : 3.0". Je vous rappelle à cette fin que la procédure de classification de F-PCSB a nécessité une seule visite durant 40 minutes et que le dossier à retourner au GSAC central a été complété au cours de la visite.

Je me permets donc d'insister pour que vous appliquiez le tarif "facturation au temps passé" comme ce tableau en laisse la possibilité, et comme nombre de classifications "CNRA aérostats" sont déjà facturées à d'autres constructeurs. Je vous demande de bien vouloir établir une nouvelle facture prenant en compte ces données.

Pour toute explication complémentaire, n'hésitez pas à me contacter sur téléphone portable au 06.70.87.60.24. En attente de votre réponse pour le règlement de la facture n°00751/2002TLS1.

Meilleures salutations  
Arnaud Deramecourt